



2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 6 mai 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2024-05-182 / DOSSIER CAMP DE JOUR-NOMINATION ANIMATRICES**

CONSIDÉRANT la soumission par la municipalité de Saint Valère de la subvention dans le cadre d'emplois d'été Canada;

CONSIDÉRANT la correspondance du Service Canada notifiant la direction générale de la municipalité de Saint-Valère l'approbation de la demande de subvention dans le cadre d'Emplois été Canada;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-03-83 adoptée par le conseil municipal de Saint-Valère en séance ordinaire du 04 mars 2024 autorisant la direction générale à lancer l'appel a candidatures pour 3 animatrices et 2 éducatrices pour le camp de jour 2024;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-04-153 adoptée par le conseil municipal de Saint-Valère en séance ordinaire du 8 avril 2024 fixant la tarification et la période du camp de jour d'une période de 6 semaines pour l'été 2024 débutant le mardi 25 juin 2024;

CONSIDÉRANT l'analyse des dossiers reçus et traites suite aux rencontres et séances d'interviews;

Sur la proposition du conseiller Éric Morissette et appuyée par e conseiller Jacques Pépin et résolu :

QUE soient nommées animatrices du camp de jour.

- Mélina Plourde
- Leïla Quirion
- Occéane Côté

QUE soient payées les animatrices du camp de jour un tarif horaire de 16.50\$/heures

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **8 mai 2024**.

Signé 

Karl Péguy Saint-Fort
Directeur général et greffier-trésorier